

Activités de loisirs en contexte de pandémie COVID-19

SUSPENSION DES ACTIVITÉS PLANIFIÉES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 14 octobre 2020 – Saint-Hyacinthe passe en zone rouge et la plupart des mesures entrent en vigueur le **vendredi 16 octobre**, notamment la **fermeture des restaurants et des bars**. Toutefois, certaines mesures, telles que celles concernant les **milieux scolaire et sportif**, entrent en vigueur le **lundi 19 octobre**. Les mesures et exigences de la santé publique deviennent plus strictes pour assurer la sécurité des citoyens. Voici un aperçu des consignes à respecter au palier d'alerte maximale.

Activités organisées dans un lieu public intérieur et extérieur

- Aucune activité (sportive, activité physique, culturelle ou de loisir) ne peut être organisée à l'intérieur et à l'extérieur. Les activités de groupe sont interdites;
- Seuls les entraînements individuels sont permis;
- Les salles d'entraînements doivent fermer;
- L'utilisation et la location des plateaux scolaires (gymnases) sont suspendues;
- L'accès aux vestiaires est interdit, sauf pour les piscines;
- Aucun événement ou rassemblement ne peut être tenu sur la place publique.

Bâtiments municipaux	Statut
Bibliothèques T.-A.-St-Germain et Sainte-Rosalie	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont suspendues. • Le prêt sans contact est permis par téléphone ou en ligne.
Centre aquatique Desjardins	<ul style="list-style-type: none"> • Les cours sont suspendus. • Le bain libre de type nage en longueur est permis selon les consignes en vigueur.
Centre culturel Humania Assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont suspendues. • Les activités d'intervention du MALI sont maintenues.
Centre multisports C.-A.-Gauvin	<ul style="list-style-type: none"> • Les entraînements de groupe sont suspendus. • Les vestiaires et salles d'entraînement sont fermés. • Les entraînements en solo ou dyade sont autorisés, sous réserve de l'autorisation de la fédération sportive.
Centres communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont suspendues.
Centre des arts Juliette-Lassonde	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont suspendues.
Expression, Centre d'exposition de Saint-Hyacinthe	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités sont suspendues.
Parc Les Salines	<ul style="list-style-type: none"> • Les sentiers sont ouverts. • Le chalet est fermé et les entraînements de groupe sont suspendus.
Stade L.-P.-Gaucher et Isatis sport	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités et ligues sont suspendues. • Le patin libre est maintenu à Isatis sport.





L'accès aux parcs et espaces verts, skate plaza, patinoires permanentes, modules de jeux et d'entraînement et parcs à chien demeure permis tout en respectant les consignes actuelles.

Toutes les salles de rencontres, situées dans les bâtiments suivants : centre aquatique Desjardins, centre culturel Humania Assurance, centre multisports C.-A.-Gauvin, stade L.-P.-Gaucher et centres communautaires, sont fermées pour un usage externe.

Bain libre au centre aquatique Desjardins

Le bassin récréatif qui inclut le bain libre pour tous, la glissade et les jeux d'eaux sont fermés. Seule la nage en longueur est maintenue. Les plages horaires sont revues afin d'offrir de nouvelles possibilités pour les baigneurs. Toutes les mesures mises en place depuis le 5 septembre sont maintenues, la réservation demeure obligatoire et les vestiaires sont ouverts.

Patin libre à Isatis sport

Le patin libre est maintenu. Les vestiaires sont fermés. Il est possible d'utiliser le banc des joueurs pour enfiler ses patins. Le port du masque est obligatoire en tout temps durant l'activité et la réservation demeure obligatoire.

Programmes sport-études

Les écoles situées dans les zones rouges peuvent continuer d'offrir leurs programmes et entraînements de Sport-études, en privilégiant le respect des groupes-classes stables.

Vie démocratique

Les séances du conseil municipal se déroulent sans public jusqu'à nouvel ordre. Elles continuent d'être diffusées en direct sur les comptes Facebook de la Ville de Saint-Hyacinthe et de NousTV, en plus de la diffusion sur le téléviseur au câble 3 ou HD 555 pour les abonnés de Cogeco. Les citoyens peuvent poser une question au maire Claude Corbeil en remplissant le [formulaire](#), avant midi le jour de la séance.

Les assemblées publiques de consultation et les auditions de dérogations mineures sont également remplacées par une consultation écrite de quinze jours. Les citoyens peuvent émettre leurs commentaires en remplissant le [formulaire](#).

Halloween

La Direction de la santé publique s'est engagée à donner des directives concernant les activités liées à l'Halloween et Saint-Hyacinthe s'y arrimera. Les corporations de loisirs doivent être créatives pour remplacer les activités qui impliquent des rassemblements et des déplacements par des activités virtuelles, comme des concours de photographie de décorations ou de costumes. Chose certaine, cette année, il faut revoir nos façons de faire.

Pour plus d'information sur les consignes en zone rouge, consultez le site du [gouvernement du Québec](#).